conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 50-A1 US

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 : +41 61 299 20 40 Téléfax

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au

fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/

une protection auditive.

### Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether phosphate de tris(méthylphényle)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.11.2023 1.5 02.12.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 30 - < 50
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	28064-14-4 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
Silsesquioxanes, Ph, hydroxy- terminated	181186-39-0 Polymère	Acute Tox. 4; H332	>= 10 - < 20
phosphate de tris(méthylphényle)	1330-78-5 215-548-8	Repr. 2; H361 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
phnol ramifi, nonyl-4	84852-15-3 284-325-5 601-053-00-8 01-2119510715-45	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361fd Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 0,25 - < 1
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 412 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

veux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 400001008922 02.12.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Provoque une irritation cutanée.

> Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Composés halogénés

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas Mesures d'hygiène

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis( 4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
• •	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	0,75 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

		systémiques	p.c./jour
Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxira	Eau douce	0,006 mg/l
1		
ne		
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg

# 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS:

400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

Filtre de type Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore, jaune clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Point d'éclair

: > 95 °C

Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 200 °C

рΗ

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité

Viscosité, dynamique

: 7 770 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

: partiellement soluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 1,5 hPa (20 °C)

Densité : 1,2 g/cm3 (25 °C)

Densité relative : 1,21

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

# 9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau : non miscible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Composés halogénés

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

# Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Silsesquioxanes, Ph, hydroxy-terminated:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

phosphate de tris(méthylphényle):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 11,1 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 3 700 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

un contact cutané unique.

phnol ramifi, nonyl-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 412 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1 412 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): 2 031 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

### Composants:

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritant pour la peau.

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.11.2023 1.5 02.12.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

# phosphate de tris(méthylphényle):

Espèce : Lapir

Résultat : Pas d'irritation de la peau

phnol ramifi, nonyl-4:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures. Résultat : Provoque des brûlures.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

# Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

### phosphate de tris(méthylphényle):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

phnol ramifi, nonyl-4:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.11.2023 1.5 02.12.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### phosphate de tris(méthylphényle):

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### phnol ramifi, nonyl-4:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Date de révision: Version 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

> métabolique Résultat: positif

Concentration: 0 - 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de cellule: Germe

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 - 5000 mg/kg Résultat: négatif

### phosphate de tris(méthylphényle):

Génotoxicité in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation

> métabolique Résultat: négatif

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

# Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

# 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOÁEL : 15 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles Organes digestifs

Souris, mâle Espèce Voie d'application : Dermale Durée d'exposition 24 mois

Dose 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

3 jours / semaine Fréquence du traitement

0,1 Poids corporel mg / kg **NOEL** Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.11.2023 1.5 02.12.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOEL : 100 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine

NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)Durée d'exposition: 24 moisDose: 15 mg/kgFréquence du traitement: 7 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : .1 mg/kg
Fréquence du traitement : 3 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 1 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 quotidien

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.11.2023 1.5 02.12.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

# phosphate de tris(méthylphényle):

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet

cancérigène.

#### Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### Composants:

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

ka

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

ma / ka

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS:

400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le

développement du fœtus

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

### phosphate de tris(méthylphényle):

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 62,5 Poids

corporel mg / kg

Organes cibles: Testicules, Ovaire Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 20, 100, 400, 750 milligramme par kilogramme Toxicité maternelle générale: NOEL: 20 Poids corporel mg /

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 13.11.2023 400001008922 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

ka

Méthode: OPPTS 870,3700 Résultat: Incidences tératogènes.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

phnol ramifi, nonyl-4:

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

# Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 50 mg/kg

Voie d'application par voie orale (gavage)

Durée d'exposition 14 Weeks

Nombre d'expositions 7 d

Dose 0. 50. 250. 1000 mg/kg/day Méthode OCDE ligne directrice 408

Espèce Rat, mâle et femelle

**NOAEL** >= 10 mg/kg

Voie d'application Contact avec la peau

13 Weeks Durée d'exposition

5 d Nombre d'expositions

Dose 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode OCDE ligne directrice 411

Espèce Souris, mâle NOAEL 100 mg/kg

Voie d'application Contact avec la peau

Durée d'exposition 13 Weeks

Nombre d'expositions 3 d

0, 1, 10, 100 mg/kg/day Dose Méthode OCDE ligne directrice 411

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

# **EPOCAST® 50-A1 US**

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Méthode : Toxicité subchronique

#### phosphate de tris(méthylphényle):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 2 160 h

Méthode : Toxicité subchronique

#### phnol ramifi, nonyl-4:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 672 h
Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subaiquë

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 2 160 h Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subchronique

# Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

considérés comme avant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

# Effets neurologiques

Donnée non disponible

# Information supplémentaire

Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50: 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date 1.5 02.12

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

aquatiques (Toxicité

chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Onc

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

aquatiques (10 chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

phosphate de tris(méthylphényle):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

FDS: Date d

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,146 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r : 0,4042 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les

: 1

l'oxicité pour les microorganismes

CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,01 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Autres

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

: 1

### phnol ramifi, nonyl-4:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,128

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ASTM

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,209 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ASTM

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,221 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ASTM

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,085 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS:

400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Méthode: ASTM

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,41 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1050

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 950 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,006 mg/l

Durée d'exposition: 91 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

EC10: 3,44 mg/kg

Durée d'exposition: 504 h

CE50: 906,7 mg/kg

Durée d'exposition: 4 Weeks

Espèce: Autres

Substance d'essai: Synthétique

Toxicité pour les organismes :

terrestres

EC10: 63,2 mg/kg

Durée d'exposition: 672 h Substance d'essai: Synthétique

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

Date de la premiere version publi

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

# Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

#### phosphate de tris(méthylphényle):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 100 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Biodégradation: 80 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

phnol ramifi, nonyl-4:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 13 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: env. 48,2 % Durée d'exposition: 35 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Inoculum: Sédiment Concentration: 2

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 63 - 84 d Méthode: EPA OPPTS 835.5154

Inoculum: Eau de mer Concentration: 11 Biodégradation: 50 % Durée d'exposition: 56 - 112 d Méthode: OCDE ligne directrice 309

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### phosphate de tris(méthylphényle):

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 5,93

#### phnol ramifi, nonyl-4:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS:

400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Facteur de bioconcentration (FBC): 231

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 740

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,4 (23 °C)

pH: 5,7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

# 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les

compartiments environnementaux : Koc: 445

: Koc: 445

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Répartition entre les

compartiments environnementaux

# phosphate de tris(méthylphényle):

Répartition entre les

compartiments environnementaux : Koc: 4.31

Méthode: OCDE ligne directrice 121

#### phnol ramifi, nonyl-4:

Répartition entre les

compartiments environnementaux : Koc: 23000 - 489000

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Cette substance/Ce mélange contient des composants Evaluation

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS:

400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

**Composants:** 

phnol ramifi, nonyl-4:

Evaluation La substance est considérée comme ayant des propriétés

perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Vider les restes. Emballages contaminés

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** UN 3082 **ADR** UN 3082 **RID** UN 3082 **IMDG** UN 3082 IATA UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, EPOXY PHENOL NOVOLAC

RESIN)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **ADR** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

de la FDS: Date de d

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, EPOXY PHENOL NOVOLAC

RESIN)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, EPOXY PHENOL NOVOLAC

RESIN)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, EPOXY PHENOL NOVOLAC

RESIN)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, EPOXY PHENOL NOVOLAC

RESIN)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9	

9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

IATA :

# 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**EPOCAST® 50-A1 US** 

EPOCASI® 50-AT US

Version Date de révision: 1.5 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS:

400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: phnol ramifi, nonyl-4

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage. veuillez contacter votre fournisseur.

phnol ramifi, nonyl-4 (Numéro sur la liste 46a)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

: 51, 34, 4 bis, 84

: 4511

(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

# Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des

obligations/restrictions réglementaires s'appliquent. Veuillez

contacter votre représentant commercial pour plus d'informations avant l'importation en Australie

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au

fœtus

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.11.2023 1.5 02.12.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 2	H361	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION. EXPRESSE. IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **EPOCAST® 50-A1 US**

Version 1.5

Date de révision: 02.12.2023

Numéro de la FDS: 400001008922

Date de dernière parution: 13.11.2023 Date de la première version publiée:

17.08.2015

Date d'impression 28.01.2025

DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.